



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 103773

Texte de la question

M. Dominique Dord appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les abus de certains bénéficiaires de la CMU qui refusent systématiquement les génériques proposés par leur pharmacien. Depuis que la sécurité sociale ne rembourse les médicaments que sur la base du prix du générique quand il existe, les assurés sont incités à contribuer au redressement financier de notre système de santé. En revanche, les personnes bénéficiaires de la CMU complémentaire sont entièrement couvertes et demandent parfois, sans aucun scrupule, à ce qu'on leur donne les médicaments les plus coûteux. Il est immoral que des patients que la société aide refusent quasi systématiquement la substitution de traitement malgré les explications des pharmaciens. Les génériques ayant les mêmes effets que les médicaments de marque, il serait normal que la couverture maladie universelle ne prenne en charge que les génériques sauf en cas de contre-indication du médecin traitant afin que tous les assurés sociaux soient incités à participer aux économies nécessaires pour notre pays. Il lui demande donc si cette mesure neutre médicalement et nécessaire financièrement et moralement ne pourrait être envisagée rapidement. Elle profiterait également à l'image des génériques. En effet, continuer de couvrir complètement les médicaments de marque quand il existe des génériques ne répond aucunement à l'esprit d'économie du pays et laisse planer le doute que les génériques sont des sous-médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103773

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9543